



Département de l'Isère  
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2024-0212-3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 02 DECEMBRE 2024

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre,  
le lundi 02 décembre  
le Conseil Municipal de la commune de FOUR  
dûment convoqué le 27 novembre 2024 s'est réuni en session  
ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO,  
Maire. La séance est ouverte à 20h03.

**Présents** : Jean Papadopulo, Eric Doyen, Anh Brun, Matthieu Joly, Cécile Gerey, Pascale Besch, Nicolas Jambot, Matthieu Querenet, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse.

**Pouvoirs** : Christelle Bernard à Anh Brun, Marielle Berlioz à Nicolas Jambot, Patrice Fournier à Cécile Gerey.

**Absents** : Emilie Delwaulle.

**Secrétaire de séance** : Matthieu Querenet

**OBJET : Pénalités de retard entreprise RABY – travaux de réaménagement de la bibliothèque de Four et remplacement des menuiseries de la mairie.**

Matthieu Joly expose au Conseil Municipal le litige qui a lieu avec l'entreprise RABY qui est titulaire du marché en lien avec le réaménagement de la bibliothèque de Four et le remplacement des menuiseries de la mairie relatif au chauffage, à la ventilation double flux et à la plomberie (CVP).

Les travaux ont été réceptionnés avec 100 jours de retard.

Conformément à l'article 12 « pénalités pour retard d'exécution » du CCAP, le montant des pénalités s'élève à 7 300 €.

Eu égard des échanges qui ont eu lieu entre la mairie et l'entreprise Raby ainsi que la conjoncture actuelle, il est proposé de minorer de moitié les pénalités soit un montant de 3 650 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la minoration des pénalités à l'entreprise Raby pour un montant de 3 650 €.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 3 (S. Comberousse, V. Luxos, J. Delroise)

**Acte rendu exécutoire par :**

- dépôt en Sous-Préfecture le
- publication et/ou notification le

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Jean Papadopulo,  
Maire de Four



Matthieu Querenet,  
Secrétaire de séance

